

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres

Du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents :

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 7

Votants : 49

Date de la convocation

5 juillet 2019

Secrétaire de séance :

Michel VAN DE VELDE

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 11 juillet à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 21 juin 2019, s'est réuni à Thennes, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE

Messieurs AUBRY, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LCONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, REMY, VAN DE VELDE, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, Mme WU de M. CAPELLE, Mme PREVOST de VAN GOETHEM, Mme HALL de M. LAMOTTE, Mme ROUX de M. GAUMONT, M. REMY de Mme BLONDELLE

● Absents :

Mme ATTAGNANT et Messieurs DOUCHET, BINET, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, LOGEART, CLEMENT

● Excusés :

Mesdames MARSEILLE, NANSOT

Messieurs BARRE, FRANCELLE, AMARA, MONTAIGNE, HEYMAN, LAMBERT (suppléant M. DALRUE)

OBJET : Convention MEEF - Mission Locale - CCALN

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président Administration générale Développement économique,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1^{er} juillet 2019,

Les Missions Locales ont pour fonction d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à moins de 26 ans sortis du système scolaire en construisant avec eux un parcours personnalisé vers l'emploi. Afin de répondre aux besoins de ce public, elles développent des actions spécifiques couvrant les thématiques telles que l'emploi, l'orientation professionnelle et la formation, la santé, le logement, la culture, les loisirs, la citoyenneté et la mobilité.

Leur objectif prioritaire est l'emploi. Les Missions Locales apportent à chaque jeune, selon son niveau, ses besoins et ses difficultés, des réponses individualisées : élaboration d'un projet professionnel, construction d'un parcours qualifiant, détermination de la formation la plus adaptée, accompagnement à la recherche d'emploi, lien avec les entreprises, préparation aux entretiens d'embauche...

La Mission Locale tient des permanences et accueille le public « Jeunes » sur Moreuil et Ailly-sur-Noye.

Afin de régulariser une situation existante depuis la fusion au 1^{er} janvier 2017 sur l'ensemble du territoire, il convient de signer la convention de partenariat avec la MEEF, dont le projet figure en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 35 Abstentions : 14 (M.BEAUMONT, M.DRAGONNE, M.DURAND, M.DUTILLEUX, Mme FLAMANT, Mme SAINT-QUENTIN, M.LECOQ, M.VAN GOETHEM, M. VAN OOTEGHEM), **le Conseil Communal**

Envoyé en préfecture le 19/07/2019
Reçu en préfecture le 19/07/2019
Affiché le
Mme BUN, M. CARON, M. BEBRET,
M. MONTE, M. LEVASSEUR, Mme
Affichaire :
ID : 080-200070969-20190711-2019_110709-DE

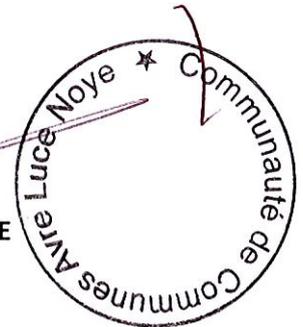
- Convient des termes de la convention de partenariat annexée avec la MEEF Santerre Haute Somme, portant sur la Mission Locale, figurant en annexe ;
- Décide de régulariser le versement de la participation 2018 à hauteur 18 683.20 € (0.80 € * 23 354 hab),
- Autorise le Président et le Vice-Président Administration générale et Développement économique à signer la convention et les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré le 11 juillet 2019
à THENNES**

Le Président,


Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 19/07/19
Affiché le ... 19/07/19



CONVENTION GENERALE

POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU A.I.O.A.

La Communauté de Communes de Avre Luce et Noye, dont le siège est situé 144, rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL,

Représentée par : Alain DOVERGNE, son Président autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2019

d'une part,

et

La Maison pour l'Entreprise L'Emploi et la Formation Santerre Haute Somme, dont le siège est situé au 8 rue de la Madeleine 80200 Péronne,

Représentée par : Antoine BRUCHET, son Président

Dénommée ci-après « **MEEF** », d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Le partenaire

Les Missions Locales

Les missions locales poursuivent trois finalités en faveur des jeunes de moins de vingt-six ans : l'accès à l'emploi, la formation et la qualification, l'insertion sociale. L'accompagnement des jeunes est le cœur de métier des missions locales. Elles repèrent sur leurs territoires les difficultés que rencontrent les jeunes ainsi que les solutions (dispositifs, prestations, partenaires) mobilisables pour y répondre.

Grâce à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, elles organisent leurs actions pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas, en fonction des besoins de chacun. Cette prise en charge globale permet aux missions locales de s'impliquer avec efficacité dans les divers programmes nationaux, régionaux, locaux en prenant en compte la situation de chaque territoire.

En permettant aux jeunes d'accéder à l'ensemble des droits, elles jouent un rôle majeur dans la lutte contre les exclusions professionnelles et sociales des jeunes.

Les Missions Locales ont pour fonction d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à moins de 26 ans sortis du système scolaire en construisant avec eux un parcours personnalisé vers l'emploi. Afin de répondre aux besoins de ce public, elles développent des actions spécifiques couvrant les thématiques telles que l'emploi, l'orientation professionnelle et la formation, la santé, le logement, la culture, les loisirs, la citoyenneté et la mobilité.

Un objectif prioritaire : l'emploi. Les Missions Locales apportent à chaque jeune, selon son niveau, ses besoins et ses difficultés, des réponses individualisées : élaboration d'un projet professionnel, construction d'un parcours qualifiant, détermination de la formation la plus adaptée, accompagnement à la recherche d'emploi, lien avec les entreprises, préparation aux entretiens d'embauche...

Parce que les solutions d'emploi ne sont pertinentes et efficaces que si le jeune surmonte ses difficultés, consolide sa situation, les Missions Locales diagnostiquent ses besoins et construisent des réponses multiples : santé, logement, accès à la culture, aux loisirs, au sport...

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre du partenariat renforcé entre la **Communauté de Communes de Avre Luce et Noye** et la **MEEF**.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

L'objectif de la MEEF est de mettre en œuvre sur le territoire concerné une synergie d'actions dont l'axe transversal est la lutte contre les exclusions et dont les axes sont les suivants :

- Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans révolus, par l'orientation, la formation professionnelle, l'accompagnement dans la recherche d'emploi et le maintien dans l'emploi tout en mobilisant l'ensemble de l'offre de service des partenaires,
- Développer la démarche commune de diagnostic partagé nécessaire à la complémentarité des interventions, des acteurs, des offres de service...
- Développer l'intervention concertée en direction des entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi et prioritairement dans l'emploi durable,
- Réaliser des actions communes en direction des jeunes, des entreprises et des partenaires, notamment par la prise en compte des priorités des politiques de l'emploi
- Mener ensemble des actions de communication valorisant ce partenariat et en améliorant la lisibilité, tant pour les jeunes que pour les partenaires.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La Communauté de Communes de Avre Luce et Noye s'engage à contribuer à l'action développée par la MEEF par le versement d'une subvention de fonctionnement spécifique.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre de la circulaire NOR INT B 08 00133 C du 4 juillet 2008 imposant aux collectivités territoriales d'appliquer les règles communautaires de concurrence relatives aux aides publiques aux entreprises chargées de la gestion d'un service d'intérêt économique général.

Aussi, la Communauté de Communes de Avre Luce et Noye s'engage à reconnaître la MEEF comme étant mandatée pour assurer des « Services sociaux d'intérêt général » sur son territoire. Ce mandatement peut prendre la forme d'une délibération spécifique, que la Communauté de Communes de Avre Luce et Noye s'engage à prendre dans les meilleurs délais.

Le montant de la subvention et les conditions de paiement sont définies de la manière suivante :

La subvention de fonctionnement de la Communauté de Communes de Avre Luce et Noye au titre de la Mission Locale est calculée sur une base forfaitaire par habitant pour les communes adhérentes à l'intercommunalité, **forfaitaire pour l'année 2019 de 0.80€ par habitant.**

ARTICLE 4 : DUREE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT

Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Il pourra faire l'objet d'avenants et être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception par l'un ou l'autre des signataires avec un préavis de 3 mois. La présente convention s'applique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 5 : Modification

Toute modification se fera par un avenant signé des deux parties.

Article 6 : Privilège de juridiction

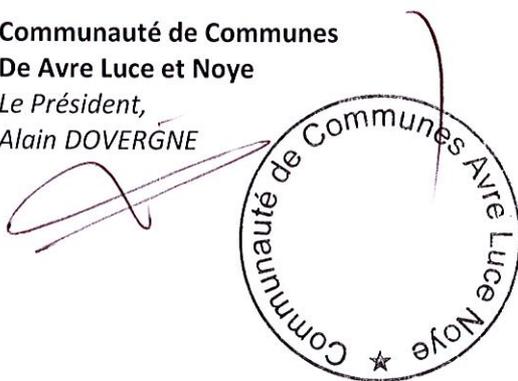
En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait le 11 juillet 2019, en deux exemplaires originaux

**Communauté de Communes
De Avre Luce et Noye**

*Le Président,
Alain DOVERGNE*



MEEF Santerre Haute Somme

*Le Président,
Antoine BRUCHET*